



**Extrait du registre des
DÉCISIONS
BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU MARDI 18 OCTOBRE 2022**

PAGE : 1 / 2

NUMÉRO DE DÉCISION :
DCB-20221018-05

Nombre de membres :

en exercice : 13

présents : 12

pouvoirs : 0

votants : 12

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit octobre à 14 heures,
Le Bureau de la Communauté de communes Sèvre & Loire,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Frédéric PRAUD du Loroux-
Bottereau,
sous la présidence de Mme Christelle BRAUD, Présidente,
Date de la convocation : 12 octobre 2022

Présents : C. BRAUD, A. CHOBLET, JM. JOUNIER, E. RIVERY, A. ARRAITZ, P. EVIN, C. RICHARD,
JM. POUPELIN, T. AGASSE, C. GARCIA-SENOTIER, X. RINEAU, JP. MARCHAIS.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Absents excusés : J. MARCHAIS

Est nommée secrétaire de séance : Thierry AGASSE

**Objet : Piscine Divaquatic - Loroux Bottereau : validation de la
convention Atlantic'eau pour le dévoiement des réseaux**

Dans le cadre des travaux de réhabilitation et d'extension de la piscine Divaquatic au
Loroux-Botttereau, il est apparu indispensable de dévoyer la canalisation qui alimente en
eau potable la piscine et remplacer le compteur devenu obsolète. En effet, l'implantation
actuelle était incompatible avec le projet et le contournement de la piscine est donc
nécessaire.

Pour cette opération le Syndicat Atlantic'eau, qui assure la gestion du patrimoine eau
potable pour la CCSL, a établi une convention de travaux d'un montant de 17 199,99 € HT.

Vu le projet de convention annexé à la présente Décision,

Le Bureau communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** la convention avec Atlantic'eau d'un montant de 17 199,99 € HT,
- **AUTORISE** la Présidente à signer ladite convention.

Fait à VALLET, 18/10/2022

La Présidente,
Christelle BRAUD



Mise en ligne le
10/11/2022